

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 246 ☐ Juin 2013



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 - Email : snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Prix 2 €

Direction d'école

Le principe de discussion sur le dossier de la direction avait été annoncé par le ministre dans le cadre de son agenda social présenté en mars dernier.

Le ministère vient maintenant de préciser au SNUipp que le premier tour de table devrait s'ouvrir à partir du 19 juin sans pour autant confirmer ni calendrier, ni contenu précis.

Le SNUipp vient donc d'interpeller fermement le ministre.

Sur le contenu, seules "les missions des directeurs" sont évoquées.

Pour le reste (aide administrative, formation, revalorisation, temps de décharge,...), le ministère ne souhaite prendre aucun engagement : ces sujets essentiels pour les directeurs et le fonctionnement de l'école nécessitent des lignes budgétaires qui n'existent pas pour l'instant.

Le SNUipp-FSU se rendra aux discussions mais n'esquivera aucun sujet : il mettra sur la table toutes ses exigences sans exclusive.

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 11 juin 2013



Après une année de discussions, les organisations ci-dessus, dénoncent le refus du gouvernement de négocier la valeur du point d'indice et le gel des salaires de 4 années. Attachées au dialogue social, elles exigent l'ouverture de réelles négociations et refusent l'austérité préjudiciable à l'économie du pays et à l'emploi. Elles proposent mobilisation et action au plus tard début octobre et se retrouveront dans ce but le 5 septembre.

(Voir communiqué sur <http://48.snuipp.fr>)

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Métier : Directeurs spécialisés ; EVS ; Enseignants en établissements | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Éditorial : Agir Ensemble... ; Communiqués St Alban et Chabrits | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Entretien avec la DASEN ; CLIS à Fontanilles | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Entretien avec la DASEN (suite) ; Enquête rythmes ; CHSCT | p. 5 |
| <input type="checkbox"/> Métier : Groupe de travail barèmes ; Mouvement ; Retraites | p. 6 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : Hors-classe ; Permutations 2013 ; Avancement ; Lu au BO | p. 7 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Déclaration au CTSD du 11 juin ; Mis au Net... | p. 8 |

Dates à retenir :

CAPD mouvement
Mercredi 19 juin

Comité de suivi
Rythmes scolaires
Mercredi 26 juin

CAPD d'ajustement
fin juin - début juillet

Directeurs d'établissement adapté et spécialisé

La C.A.P.N. réunie le 28 mai 2013 a examiné les candidatures au stage de directeur d'établissement adapté et spécialisé, qui se déroulera en région parisienne, à Suresnes.

Pour cette année, 48 départs en formation provenant de 26 départements et 14 académies ont été retenus.

Les années précédentes :

- 2012-2013 : 49 départs
- 2011-2012 : 65 départs
- 2010-2011 : 75 départs
- 2009-2010 : 108 départs
- 2008-2009 : 116 départs
- 2007-2008 : 116 départs

En Lozère, cette année, un candidat est retenu sur les deux demandes :

- Bruno BATAILLE.

EVS, Aide administrative - Handicap Intervention du SNUipp - FSU, 12 000 contrats reconduits

Le SNUipp-FSU avait alerté le ministre pour le renouvellement des contrats des EVS intervenant dans l'aide à la direction d'école et l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Il demandait également la pérennisation de ces nouveaux métiers.

Dans un courrier adressé le 29 mars au ministre de l'Éducation nationale, le SNUipp-FSU demandait de prendre d'urgence toutes les dispositions pour renouveler les contrats des 12 000 employés de vie scolaire (EVS) affectés en grande partie dans les écoles. En effet, « ces contrats, recrutés progressivement au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2012-2013 et ce, depuis le mois de juillet pour une durée de dix mois, commencent à arriver à échéance dès le mois d'avril 2013 » prévenait le Secrétaire général du syndicat dans son courrier.

Les écoles risquaient bien de se retrouver privées d'aide à la direction comme à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les personnels exerçant ces missions se seraient trouvés sans autre solution que le retour à Pôle-emploi.

Le ministère vient d'informer le SNUipp-FSU

que Matignon avait acté le principe de reconduction des 12000 contrats EVS arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire. Reste maintenant à ouvrir le chantier de leur professionnalisation.

Des discussions à venir pour l'accompagnement au handicap

L'aide à la direction, ainsi que l'accompagnement des enfants en situation de handicap, sont indispensables au bon fonctionnement des écoles. Pour le SNUipp, la « *priorité au primaire* » inscrite dans la loi d'orientation définitivement adoptée ce 5 juin, ne saurait trouver comme première traduction, une disparition de ces dispositifs.

Ils doivent au contraire être pérennisés et donner lieu à la création de nouveaux métiers statutaires.

Aide administrative à la direction d'école

Si le dossier est ouvert concernant une professionnalisation à venir pour l'accompagnement du handicap, il n'en est rien pour la direction et le fonctionnement de l'école.

A ce jour, il resterait près de 9 500 EVS affectés à l'aide administrative des directrices et directeurs sur 46 000 écoles primaires.

Enseignants en établissements spécialisés

Le ministère de l'Éducation Nationale a accepté d'ouvrir des discussions sur les conditions de travail et de rémunération des enseignants mis à la disposition des établissements et services médico-sociaux et de santé

Nos collègues subissent en effet depuis quelques années sur le terrain les conséquences d'une réglementation inadaptée et obsolète, qui ne tient pas compte des importantes évolutions qui ont marqué ce secteur et a conduit à des inégalités de traitement, voire des pertes sèches de rémunération. Ce constat semble maintenant largement partagé.

Le SNUipp-FSU souhaite que soient notamment abordés, dans ces discussions, les points suivants :

- Clarification des obligations de service pour l'ensemble des personnels enseignants exerçant dans les établissements et services médico-sociaux et de santé ;
- Prise en compte des nouvelles missions (élaboration et mise en oeuvre du PIA, scolarisation à temps partagés, coopération avec les écoles ordinaires, relations avec les familles, recherche et suivi des stages...) ;
- Compensation des pertes de rémunérations induites par le non-paiement des heures de coordination et de synthèse ;
- Prise en compte des temps de déplacements, notamment dans les services ;
- Situation des coordinateurs pédagogiques (décharge, rémunération, conditions de travail...).

Par ailleurs, d'autres sujets devraient être évoqués et faire l'objet, le cas échéant, de mesures spécifiques.

C'est le cas notamment de la situation des enseignants référents, des référents scolarité, des enseignants affectés dans les ULIS, des enseignants affectés dans les établissements du secteur hospitalier.

Éditorial

Agir Ensemble...

La loi sur la refondation de l'école a été adoptée le mercredi 5 juin par l'Assemblée nationale.

Après un long débat parlementaire et un passage au Sénat, le texte a reçu le soutien de tous les groupes parlementaires de gauche.

L'unité à gauche n'était pourtant pas gagnée d'avance, les députés communistes s'étant abstenus en première lecture, pointant le risque de territorialisation scolaire et un manque d'ambition du ministère.

Plusieurs amendements, adoptés au Sénat, venant renforcer le service public d'Éducation nationale et l'égalité sur le territoire de la République, ont permis de répondre, au moins partiellement, à certaines inquiétudes.

L'article 3 du texte inclut désormais un marqueur fort, en affirmant que *"tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser"*.

Un moyen de supplanter la libérale *"égalité des chances"*, mise en avant par la droite et une partie de la gauche.

De même, le *"socle commun des connaissances"* défini par la loi ne se résumera pas, comme le préconisaient les directives européennes, à une somme de compétences attestant de l'employabilité.

Le socle, précisé par l'article 7, doit désormais *"permettre la poursuite d'études"* et *"préparer à l'exercice de la citoyenneté"*.

Enfin, l'offre de formation professionnelle comme les centres d'information et d'orientation (CIO) relèveront toujours du service public national et ne seront pas *"régionalisés"* comme la première mouture de la loi le prévoyait.

Mais le SNUipp et la FSU seront vigilants car le risque reviendra avec l'acte 3 de la décentralisation. Pour le SNUipp-FSU, si cette loi permet d'ouvrir le chantier de la refondation, le plus dur reste maintenant à faire.

Les décrets d'application, décisifs, seront l'enjeu des prochaines actions syndicales.

Mende, le 6 juin 2013

Communiqué de presse École de St Alban

Le SNUipp-FSU Lozère se félicite de la prise de position du Conseil Municipal de Saint Alban qui demande à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de maintenir la 4^e classe à l'école publique du village (voir article, rubrique locale du ML du 10 mai 2013).

Lors des réunions de l'Éducation nationale, CTSD et CDEN de ce printemps, le SNUipp-FSU a défendu ce poste en rappelant la stabilité voire la progression des effectifs et les travaux très importants réalisés par la commune dans l'école, sous la pression de l'Éducation nationale en préalable à l'ouverture de cette classe.

Le SNUipp-FSU renouvelle sa demande de maintien de cette classe à la rentrée 2013 et continuera à agir dans ce sens.

Communiqué de presse École de Chabrits

Suite à son courrier du 11 mars au Sénateur Maire de Mende concernant la situation de l'école de Chabrits qui malgré des effectifs en hausse, s'est vue refuser la réouverture de la 4^e classe à cette carte scolaire, le SNUipp et la FSU ont été reçus le mardi 16 avril à la mairie de Mende.

Monsieur le Sénateur Maire, conscient des besoins dans cette école, a rappelé l'achat effectué par la municipalité d'un terrain assez grand jouxtant l'école.

Il a fait part du projet de la commune de construction d'au moins deux salles de classe supplémentaires ainsi que de deux locaux pour la restauration et le repos des petits sur ce terrain pour un accueil de qualité des enfants d'ici la rentrée 2014.

Il a indiqué être convaincu que Madame la Directrice Académique de l'Éducation nationale (DASEN) affecterait un poste supplémentaire à la rentrée 2014.

Concernant l'accueil des fratries en septembre 2013, il a affirmé que chaque situation serait étudiée attentivement afin qu'une solution soit trouvée dans l'intérêt des enfants et des familles. Il s'est enfin dit prêt à mettre du personnel communal supplémentaire si cela était nécessaire pour permettre à tous de vivre le plus sereinement possible cette année de transition.

Le SNUipp-FSU rencontrera la DASEN pour suivre la mise en œuvre de ces engagements.

Mende le 16 avril 2013

☐ **Poste CPD Maternelle :**

Le SNUipp-FSU a écrit à la DASEN le 2 mai 2013 demandant le remplacement de la CPD maternelle pendant son congé formation de dix mois (de septembre 2013 à juin 2014).

Une réponse écrite a été faite par la DASEN le 13 mai.

Lors de l'entrevue, le SNUipp-FSU a rappelé l'importance et la nécessité de prévoir le remplacement de la CPD à la rentrée prochaine et de lancer pour cela un appel à candidature comme cela a été fait précédemment lors du départ en congé formation de la CPD musique et cette année du CPD ASH.

La DASEN a indiqué que, l'inquiétude du SNUipp, concernant notamment « le rôle d'impulsion »*, ne semblait pas justifiée, la CPD maternelle, sur ce poste depuis 4 ans, ayant déjà impulsé une dynamique et des actions.

En revanche, assurer le suivi des projets en cours, aider à la mise en place de nouveaux projets, accompagner les équipes enseignantes sur le terrain, est pour le SNUipp, indispensable.

**(...) « Un positionnement de PE faisant fonction pour 10 mois ne permettrait pas à l'intéressé d'exercer le rôle d'impulsion, de formation et de pilotage nécessaire au niveau départemental. »*

Pour la DASEN, c'est du rôle de l'IEN d'impulser et de piloter les projets.

« Je vous rappelle que dans la quasi-totalité des départements, la mission maternelle est assurée par un IEN et non par un conseiller pédagogique. »
« (...) je souhaite m'appuyer sur les corps d'inspection et sur leurs équipes de circonscription pour donner corps à cette dynamique dans le département. »

« Un séminaire départemental des équipes de circonscription sur le thème de la maternelle est d'ailleurs prévu avant la fin de l'année scolaire et des modules de formation seront ainsi construits. »

La DASEN ne sait pas, pour l'instant, comment vont se répartir les dossiers entre les IEN.

Un nouvel inspecteur arrive sur la circonscription de Florac mais il n'est pas encore décidé s'il aura en charge la maternelle comme c'était le cas avec l'inspectrice précédente. La CPD maternelle ne sera donc pas remplacée mais cela ne remet aucunement en cause la pérennité de son poste (sans préjuger de ce que sera la carte scolaire 2014).

Le SNUipp-FSU a maintenu sa demande de remplacement de la CPD maternelle.

☐ **Poste Parc National des Cévennes :**

La situation de la collègue titulaire de ce poste n'étant pas encore réglée, (et cela peut durer encore 3 à 6 mois) ce poste ne pourra paraître ni à la seconde phase du mouvement, ni même en phase d'ajustement à la rentrée de septembre.

Pour la DASEN, il est délicat de procéder à un appel à candidature en cours d'année car cela signifie « détricoter » les affectations. Elle précise que ce poste au Parc n'est pas perdu pour autant : un travail sur un projet académique de convention est en cours.

Pour le SNUipp-FSU, il est important que ce support ne soit pas « perdu » pendant un an. Si l'administration fait le choix de ne pas pourvoir ce poste dès que la situation administrative de l'actuelle titulaire sera réglée, il veillera à ce qu'il soit utilisé au mieux pour répondre aux besoins qui apparaîtront fin août, début septembre.

☐ **Poste chargé de mission auprès d'un service éducatif à l'EEDD :**

Il y a eu un appel à candidature : deux collègues ont répondu, une troisième candidature est arrivée hors délai. La commission de recrutement aura lieu le 28 mai.

Informations données par l'administration : la DASEN envisage de créer à titre définitif un deuxième poste à la rentrée 2014. Pour la rentrée 2013, et lors de la deuxième phase du mouvement,

elle propose de donner, de façon provisoire, un moyen supplémentaire (un des deux centres est dans l'incertitude concernant le financement de ses travaux de rénovation). Ce moyen pourrait être constitué d'un 0,50 qui est en réserve et du 0,50 TR BD rattaché à l'école des Soleillons utilisé provisoirement par l'IEN ASH ou autre...

Si le SNUipp s'est mobilisé pour le retour du poste d'enseignant à Bec de Jeu et s'il demande le maintien du poste d'enseignant au centre du Ventouzet, il ne cautionnera aucun bricolage. Il demande que toutes les opérations du mouvement se fassent dans la transparence dans un souci d'équité de tous les collègues et dans l'intérêt du service.

☐ **Poste de la maison d'arrêt :**

Ce poste est occupé cette année à titre provisoire par un enseignant contractuel.

Rappel : L'an passé (juin 2012), deux enseignants du premier degré public ont fait acte de candidature mais ont refusé le poste après la commission d'entretien. Le rectorat a donc donné son accord pour le recrutement d'un contractuel pour un an. Sa titularisation avait été évoquée mais l'intégration reste

.../...

École des Terres bleues CLIS à Fontanilles Mende

**Ouverture à la rentrée
de septembre 2013**

C'est un dispositif collectif de scolarisation installé dans l'école élémentaire des Terres bleues.

Il aura pour but d'accompagner dans les apprentissages scolaires des enfants avec manifestations autistiques (Troubles du Spectre Autistique ou Syndrome X fragile).

Une plaquette est en préparation dans les services de l'Inspection de l'Éducation Nationale Mende - ASH qui présentera plus précisément le dispositif.

Métier

.../...

délicate. La division académique contactée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Lozère n'a toujours pas donné de réponse. De plus, pour l'administration, l'intégration ne peut être demandée que si le poste demeure vacant et bien sûr si le candidat convient ce qui est le cas.

En ce qui concerne le mouvement 2013 et donc la rentrée de septembre, un enseignant ayant la bonne option pour ce poste, a fait acte de candidature : il va être reçu le 3 juin en commission. Le collègue contractuel ne peut pas candidater puisqu'il n'est pas intégré. Si la nouvelle candidature ne satisfaisait pas (commission d'entretien), le poste serait reproposé à l'enseignant contractuel pour un an.

Le SNUipp a demandé que les engagements pris envers ce collègue contractuel soient tenus. Le SNUipp prend note du fait que le poste de la maison d'arrêt sera maintenu et proposé au mouvement départemental.

❑ *Ineat/exeat*

L'entrée dans le département des ineat ne pourra se faire qu'après l'affectation, sur les supports qui leur seront réservés, des « contractuels » de l'Éducation nationale préparant le concours.

La répartition de ces « contractuels » dans chaque département de l'académie, se déroulera le 8 juillet. Ces personnels pourront refuser les postes qui leur seront proposés. Les postes ainsi « libérés » permettront l'entrée d'ineat.

Cette année, il y a plus de demandes pour intégrer la Lozère que l'an passé. D'après l'administration, beaucoup de demandes correspondent à des personnels qui seraient vraiment intéressés par notre département. Le critère d'entrée, s'il y a ineat, se fera pour raison familiale (conjoint, enfants).

A noter que l'Hérault et les Pyrénées Atlantiques devraient pouvoir intégrer des collègues suite à une nouvelle phase exceptionnelle de permutations.

❑ *Conseil de formation*

La DASEN souhaite avoir plus de visibilité avant de le réunir. Les 14 PES vont nécessiter beaucoup de remplaçants, il y aura donc peu de place pour d'autres formations. Le concept des animations pédagogiques sera revu. Le recteur a souhaité la mise en place d'un Espace de Travail Numérique qui permettrait la mise en ligne des ressources et des échanges entre enseignants.

❑ *CDEN « Rythmes »*

Il aura lieu le 12 juin 2013 avec repli le 24 juin. L'ordre du jour prévoit :
- les rythmes scolaires,
- le règlement départemental,
- le renouvellement des DDEN.

❑ *Rythmes : point sur les secteurs à 4 jours et demi.*

Les réponses des mairies et des directrices(eurs) étaient attendues par l'administration pour le 17 mai. Ont été reçues celles de Vialas qui ne va pas vers une mise en place des cours le samedi matin contrairement aux écoles du Gard, et de Badaroux. Pas de retour pour Mendé et Ispagnac. Le pré-projet pour les activités périscolaires est à adresser pour le 30 mai. S'il y a divergence entre la mairie et le conseil d'école, la DASEN tranchera.

❑ *Information sur le calendrier des réunions à venir :*

- **GT « Barèmes »** le 30 mai.
- **CTA** le 10 juin (repli le 18 juin).
- **CTSD** le 11 juin (repli le 20 juin) : rythmes, règlement départemental, assistants d'éducation du second degré.
- **CAPD « mouvement »** le 19 juin.
- **Comité de suivi** de la mise en place des rythmes le 26 ou le 28 juin au matin.
- **Conseil de formation**, début juillet.

Enquête rythmes

Répondez massivement à la lettre d'info nationale du SNUipp en allant sur <http://48.snuipp.fr>

Près de 20 % des écoles vont mettre en place de nouvelles organisations scolaires à la rentrée prochaine. Le **SNUipp-FSU** continue de demander la réécriture du décret.

CHSCT

Visites d'établissement ou d'école : comment ça se passe ?

L'objectif de ces visites pour les représentants du personnel est d'observer les conditions réelles de travail et d'entendre les personnels sur ces questions.

La délégation est composée de représentants du personnel, de la présidente du CHSCT (la secrétaire générale de la DSDEN pour le niveau départemental), le conseiller de prévention, l'infirmière conseillère technique, le médecin de prévention et l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail. (d'autres représentants de l'administration peuvent être invités si l'objet de la visite le nécessite).

Concrètement, se seront 5 ou 6 personnes qui viendront visiter un établissement ou une école.

Chaque visite sera préparée en amont avec les personnels de direction (1 mois avant la date de la visite). Tous les personnels seront informés par courrier de la visite et dans le premier degré les enseignants seront remplacés dans leurs classes le temps de l'entretien avec la délégation.

Déroulement de la visite

❑ **Première partie** : entretien avec l'équipe de Direction (Second degré) ou le Directeur (trice) (Premier degré) : questions relatives à la tenue des registres et des conditions de travail des personnels

❑ **Deuxième partie** : visite de l'établissement ou de l'école et entretiens individuels avec les personnels sur leurs conditions de travail.

❑ **Troisième partie** : exposé à chaud des situations observées avec tous les personnels.

À l'issue de cette visite, un compte rendu sera rédigé et envoyé à tous les acteurs.

Groupe de travail sur les barèmes

☐ Validation des barèmes.

152 collègues ont demandé à participer au mouvement cette année.

Deux ont vu leur participation au mouvement principal annulée pour ne pas avoir retourné leur accusé de réception dans les temps ou dans les formes indiqués dans la circulaire.

Les représentants du personnel ont demandé que la participation de ces deux collègues soit malgré tout validée, celles-ci ayant rencontré diverses difficultés pour envoyer leur AR.

Pour l'administration, la quasi-totalité des enseignants ayant réussi à suivre la procédure, aucune tolérance n'est donc possible. Elle a souligné avoir, cette année, par l'emploi de couleurs et d'une signalétique spécifique, bien signalé le déroulement de la procédure.

Le SNUipp-FSU avait signalé à l'administration après étude des documents préparatoires, que pour deux collègues, un enfant n'avait pas été pris en compte. La rectification a été faite lors de ce groupe de travail.

Si la connaissance des situations de nombreux collègues permet encore de retrouver des anomalies dans certains barèmes,

le **SNUipp-FSU** rappelle qu'il est **important que chacun renvoie au syndicat les fiches de contrôle** afin que les délégués du personnel puissent faire leur travail et qu'ainsi personne ne soit lésé.

Cinq collègues pouvaient prétendre aux 500 points relatifs à des mesures de carte scolaire. Quatre en ont bénéficié

pour tous ou partie de leurs vœux. Cette bonification n'a pu être accordée à l'un d'eux pour non-respect (volontaire par ailleurs) de l'ordre dans la circulaire.

Cinq collègues ont déposé une demande pour obtenir la bonification au titre du handicap. Le médecin de l'Éducation nationale a émis un avis favorable pour 3 d'entre eux qui obtiendront donc les 1 000 points. Il a émis un avis défavorable pour les deux autres qui ne les obtiendront donc pas.

☐ Autres points :

- École d'application Michel Del Castillo à Mende :

La directrice de cette école ayant obtenu son exeat et son ineat dans l'Aude, le poste sera donc vacant. Un appel à candidature a été fait au niveau académique. Il est « ouvert » jusqu'à mardi prochain. Pour être candidat, il faut être titulaire du DEA. Cinq collègues seraient inscrits sur la liste d'aptitude au niveau académique. Si aucun ne postule pour ce poste à Mende, les enseignants titulaires du CAFIPEMF en Lozère pourront candidater. Le poste serait alors obtenu à titre provisoire et après une commission entretien.

- Poste du parc national des Cévennes :

Il est possible que la situation de la collègue titulaire de ce poste ne puisse pas se débloquent avant début septembre. Si c'était le cas, la DASEN envisage de ne pas pourvoir le poste pour l'année scolaire 2013-2014.

Retraites

Communiqué des organisations de retraités : **CGT, FO, FSU, Solidaires**

Les organisations de retraités UCR-CGT, UCR-FO, FSU-Retraité, UNIR-Solidaires ont pris connaissance des préconisations du rapport de Yannick Moreau.

Elles considèrent qu'il s'agit d'une attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités dont le récent rapport de la OREES soulignait la dégradation :

- ☐ sous-indexation des pensions, annoncée sur trois ans, alors que les revalorisations actuelles ne maintiennent pas le pouvoir d'achat,
- ☐ hausse de la CSG pour les retraités à hauteur de 7,7%, ce qui représenterait une ponction de 1,7 milliard d'euros sur les retraites, qui s'ajouterait à la taxe de 0,3% mise en oeuvre au 1er avril, à la non revalorisation des barèmes d'impôt et à la suppression de la demi-part pour les veufs, veuves et isolés,
- ☐ suppression de l'abattement fiscal de 10%, ce qui accroîtrait la charge fiscale de millions de foyers retraités,
- ☐ sous-indexation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite (on cotiserait plus pour avoir moins I).

L'ensemble de ces mesures correspond à une volonté d'accélérer la baisse du pouvoir d'achat des retraités et répond aux exigences de la Commission de Bruxelles.

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisations préconisé par le rapport Moreau reviendrait à pousser les salariés à retarder leur départ ou à percevoir des retraites minorées et les modifications du mode de calcul des retraites des fonctionnaires aboutiraient à minorer les montants des pensions.

Les organisations ci-dessus dénoncent ces propositions comme constituant une agression contre le niveau de vie des retraités, en contradiction avec la réponse le 5 avril 2013 du Président de la République, reçue par elles, disant que :

« le Président de la République entend mobiliser tous les efforts nécessaires pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes exprimés par les personnes retraitées, s'agissant notamment de l'amélioration de leur pouvoir d'achat ».

Dès à présent, les organisations ci-dessus s'engagent à informer et mobiliser les retraités, afin d'organiser la riposte.

Elles décident, d'ores et déjà, de s'adresser aux groupes parlementaires pour exprimer leurs revendications.

Paris, le 6 juin 2013

Mouvement, pas d'information préalable cette année !

Cette année, l'administration ne procèdera à aucune information préalable sur les résultats du mouvement départemental des professeurs des écoles. Le SNUipp-FSU 48 se réjouit de cette décision.

En effet, les années précédentes, une publication précipitée des résultats avait permis aux représentants du personnel de jouer pleinement leur rôle de vérification mais avait induit en erreur certains collègues qui avaient été avertis par l'administration d'une mutation erronée. Même s'il s'agissait seulement d'un **projet** de mutation, la validation ne se faisant qu'en CAPD, les informations diffusées se devaient d'être exactes.

Comme l'an passé, le SNUipp mettra en ligne un pré-mouvement anonyme dès que l'administration aura fourni les documents aux délégués du SNUipp.

Administratif

Hors classe : négociations en cours

Actuellement, le taux de promotion à la hors classe est extrêmement bas pour les enseignants du premier degré : 2% (soit 6 places pour la Lozère chaque année) contre 7% pour les enseignants du second degré. Cependant, des négociations sur les mesures catégorielles (dont l'élargissement du taux de passage à la hors classe) vont s'ouvrir après le 15 juin. Un premier élargissement pourrait être effectif cette année concernant ainsi plusieurs centaines de collègues supplémentaires promouvables à la hors classe au niveau

national.

Le **SNUipp-FSU**, qui revendique depuis de nombreuses années l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal de la hors classe, a demandé au ministère d'informer les DASEN pour qu'ils prévoient, à ce sujet, une commission administrative paritaire avant la fin de l'année. Le **SNUipp-FSU 48** ne manquera pas d'informer les collègues concernés afin qu'ils puissent éventuellement annuler leur demande de départ à la retraite pour bénéficier de cette promotion dans le calcul de leur pension.

Bilan des permutations 2013

Un groupe de travail s'est tenu le mardi 19 mars au ministère pour établir un bilan des résultats catastrophiques des permutations informatisées 2013.

La DGRH reconnaît qu'on ne peut se satisfaire d'un tel résultat pourtant prévisible du fait de plusieurs facteurs bien connus :

- les suppressions d'emplois massives de ces dernières années
- le nombre de départ à la retraite non connus
- le manque d'attractivité de certains départements

Le **SNUipp-FSU** a par ailleurs pointé un critère nouveau cette année, à savoir le manque de visibilité des différentes mesures qui impacteront la rentrée :

- différents concours et nombre de candidats qui pourrait être insuffisant au regard du nombre de postes à pourvoir
- évolution démographique en hausse dans certaines académies avec la nécessité de créer des postes.

La DGRH estime que cette baisse très nette du taux de satisfaction cette année est transitoire,

un rééquilibrage devant se faire "mécaniquement" dans les années à venir. Pour le **SNUipp-FSU**, il faut satisfaire plus de collègues dès cette année. Pour cela il demande un engagement ferme du ministère avec des directives écrites claires aux DASEN afin de régler dès maintenant les situations humaines les plus difficiles et une phase d'ineat-exeat effective permettant de satisfaire les demandes du plus grand nombre de collègues.

Le **SNUipp-FSU** rappelle qu'il est absolument nécessaire de remettre à plat les règles de mutation et d'améliorer la mobilité des enseignants, en travaillant sur l'ensemble des paramètres, y compris la question de l'attractivité des départements mais également du métier (conditions de travail, salaires, éducation prioritaire etc..).

Suite à ce groupe de travail, le ministère envisage des possibilités d'entrées et de sorties supplémentaires (200 au niveau national). Pour l'académie de Montpellier,

Avancement des détachés (CAPN du 28 mai 2013)

**Corps des PE, a été promu pour 2012-2013
Au choix du 7e au 8e échelon**

Au 01/09/12
- JULIEN Stéphanie

Lu au B.O.

N° 19 du 9 mai 2013

Actions éducatives : Le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Actions éducatives : Journée nationale du sport scolaire - Mercredi 18 septembre.

N° 20 du 16 mai 2013

Convention cadre : Partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'association « Le Planning familial ».

N° 22 du 30 mai 2013

Partenariat : Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

- à l'association « SOS Homophobie » ;
- à l'« Association générale des intervenants retraités-actions de bénévoles pour la coopération et le développement » ;
- à l'association « Femmes et sciences » ;
- à l'association « Sésame » ;
- à l'association « Le Prix des incorruptibles » .

Fournitures scolaires : Développement des pratiques d'achat responsable.

Actions éducatives : Concours national de la résistance et de la déportation - année 2013-2014.

Concours enseignants de l'enseignement public : Cadre de recrutement et d'emploi des candidats admissibles de la session exceptionnelle 2014.

Entretien professionnel : Dispositif d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État.

Formation : L'Université d'été - BELC 2013, les métiers du français dans le monde.

Commission nationale d'action sociale : Nominations des représentants du personnel, des représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration.

N° 23 du 6 juin 2013

Simplification administrative : Abrogation de circulaires et notes de service.

Déclaration de la FSU au CTSD du 11 juin (Extraits)

[...] La FSU a déjà démontré dans les instances de janvier et février que les conditions de travail des personnels et d'enseignement pour les élèves allaient se dégrader dans bien des secteurs (collèges et LP en particulier). La situation dans le primaire prouve que des moyens vont manquer (Chabrits, Saint Alban, Malbouzon, Florac maternelle). Les emplois d'enseignants de Bec de Jeu, du Ventouzet et du Parc national des Cévennes feront l'objet de toute notre attention... [...]

[...] L'objectif annoncé du ministre de l'Éducation Nationale de proposer à une majorité d'élèves de bénéficier des nouveaux rythmes dès 2013 est loin d'être atteint.

Au niveau national, l'enquête du SNUipp-FSU dresse un premier bilan sans appel : 18,6 % des communes, 22,5 % des écoles, et 22,3 % des élèves seront concernés en 2013.

La Lozère, département peu peuplé et très rural, est en deçà de cette moyenne avec 20% des élèves en 2013, dans moins de 3 % des communes et 12,3 % des écoles lozériennes.

Ainsi sur 73 communes lozériennes ayant au moins une école publique, 69 ont fait le choix du report en 2014 pour essayer de se donner le temps de mettre en œuvre et réussir cette réforme. Il ne s'agit pas de manque de courage politique ni de sagesse d'élus responsables... il s'agit de trouver les moyens.

Pour la FSU, organisation de proposition et de transformation sociale, qui demande toujours la réécriture de la loi de refondation et du décret sur les rythmes, il n'y a aucun doute : il faut prendre le temps et donner les moyens pour espérer réussir, partout et pour tous, une vraie réforme.

Cependant, pour les écoles qui devront appliquer la réforme dès 2013 et toujours dans l'optique de travailler à une vraie réforme, le SNUipp-FSU a fait le choix de participer aux comités de suivi mis en place par le ministre.

Cette participation est guidée, d'une part par l'exigence de qualité pour les nouveaux rythmes des élèves et d'autre part pour les conditions de travail des enseignants. C'est cette ligne de conduite qui sera tenue par le SNUipp-FSU dans ces comités, en pointant les dysfonctionnements et en portant la nécessité de consulter et respecter l'avis des conseils d'école.

Pour la FSU, toute nouvelle organisation de la journée (horaires de l'école, durée de la pause méridienne, utilisation des locaux, ...) ne peut pas être le fruit d'une décision unilatérale des communes validée par le DASEN. Les conseils d'école doivent être consultés, leurs avis et leurs propositions entendues. Si un désaccord survenait, une concertation doit permettre de trouver un point d'équilibre entre leurs avis et celui de la commune.

La FSU le réaffirme: ce sont les équipes des écoles qui décident avec leurs partenaires et non les communes qui imposent de façon arbitraire.

Les politiques éducatives territoriales existent depuis trente ans et toutes les études montrent que celles qui réussissent s'attachent avant tout à organiser une réelle complémentarité entre les acteurs.

Par ailleurs si le décret précise que la mise en place d'activités périscolaires est facultative et que la participation des enfants aux activités n'est pas obligatoire, pour le SNUipp-FSU, il est indispensable que les municipalités jouent le jeu de cette réforme. Les temps d'activités périscolaires doivent être pensés et planifiés **pour tous** en articulation avec le temps scolaire. La valeur essentielle qui doit guider la formulation des projets locaux est l'égalité des enfants à l'école. Devront donc aussi être impérativement respectés les principes **de laïcité** et **de gratuité**.

Les débats sont focalisés sur les moyens : coût de la réforme par enfant, coût des transports, coût de réorganisation des services municipaux, coûts des activités pour les parents, nombre d'intervenants à former et mobiliser... Certes ces questions sont des paramètres incontournables, mais la logique qui déconnecte les moyens de leurs objectifs est unanimement reconnue comme un mauvais principe de gestion publique.

La gestion des conséquences humaines, administratives et financières des changements à opérer dans l'organisation des services municipaux (garderie, cantine, accueil de loisirs...) ne doit pas occulter le débat sur le fond et sur l'organisation nationale du service public d'éducation.

Le compte-rendu du CTSD et du CDEN parviendra aux écoles dans une "Lettre du SNU".

<http://48.snuipp.fr>
à consulter pour

- Enquête nationale rythmes
- Communiqué intersyndical du 3 juin.
- Calendrier scolaire 2013 - 2014
- Horaires des écoles du département par circonscription 2013 - 2014.
- Règlement scolaire départemental

Et dès le 19 juin

- Mouvement départemental 2013 et la suite des opérations du mouvement .

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr

et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>
pour vous informer
et retrouver

ENSEMBLE



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin

vous a été envoyé grâce
au fichier informatique
du SNUipp 48.

Conformément à la loi
du 8.01.78, vous pouvez
avoir accès ou faire
effacer les informations
vous concernant
en vous adressant
au SNUipp 48 .

Publication mensuelle